

Assemblée générale du 24 octobre 1901, petite salle de l'Institut

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin de la Société pédagogique genevoise**

Band (Jahr): - (1901)

Heft 3

PDF erstellt am: **02.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE GENEVOISE

**Assemblée générale du 24 octobre 1901, petite salle
de l'Institut.**

Présidence de M. Lucien BAATARD, président.

1° Communications du Comité.

A l'ouverture de la séance, M. le *Président* rappelle en termes émus le souvenir de M^{me} Jeanne Démolis. L'assemblée se lève en signe de deuil et en témoignage de sympathie envers notre collègue Edouard Démolis, frappé dans ses plus chères affections.

La démission de M. Albert Golay est acceptée. M^{lles} Augusta Balavoine, Frieda Kindsvater, Emma Lehmann-Rochevalier, Ida Reymond, Augustine Wermelinger et Alice Zbinden sont reçues membres de la Société.

M. le *Président* donne quelques explications au sujet de l'Agenda des écoles et il recommande vivement de soutenir cette publication dont les bénéfices contribuent à alimenter la Caisse de secours des instituteurs de la Suisse romande.

Sur la proposition de M. Rosier, l'assemblée, à l'unanimité, charge M. Albert Dubois (rue du Cloître, 1) de tout ce qui concerne le placement de l'Agenda dans notre canton.

2° Election des délégués au Comité central.

MM. Pesson, Baatard, Rosier et Grosгурin, délégués sortant de charge, sont réélus au premier tour de scrutin.

MM. Golay, Emile, Charvoz et Mercier sont élus premier, deuxième et troisième suppléants.

3° Nomination du correspondant à l'« Educateur ».

Par acclamation, et à l'unanimité, l'assemblée confirme M. *William Rosier* dans ses fonctions de correspondant à l'*Educateur* pour une nouvelle période de trois ans.

M. *Rosier* se déclare très sensible au nouveau témoignage de sympathie et de confiance qui vient de lui être accordé; il recommande aux sociétaires de collaborer activement à l'*Educateur* et d'envoyer au correspondant cantonal des notes pour la chronique genevoise.

4° La nouvelle carte murale de la Suisse pour les écoles.

M. le Président donne la parole à M. *Rosier*, qui présente la nouvelle carte, dont la beauté et l'exactitude ressortent d'autant mieux qu'elle se trouve placée en regard d'une carte Keller éditée en 1837. Le contraste est frappant.

M. *Rosier* donne sur la construction de la nouvelle carte de nombreux renseignements techniques et historiques qui intéressent vivement l'assemblée.

Les cartes murales employées le plus généralement jusqu'ici pour l'étude de la Suisse sont celles de Keller et de Ziegler. La carte Keller a paru en 1830, mais elle a été sans cesse améliorée depuis; la carte Ziegler est venue plus tard. Etablies d'après le système des hachures pour la représentation du relief, ces deux cartes ne répondent plus actuellement à ce que l'on peut attendre des procédés modernes.

C'est le colonel Siegfried qui, dans son rapport sur l'Exposition universelle de Paris en 1878, a émis le premier l'idée de faire de la carte murale de la Suisse une publication nationale, éditée par l'Etat. De 1883 à 1892, la Confédération reçut de divers cartographes et instituts des demandes de subventions destinées à aider l'établissement d'une nouvelle carte. En 1892, elle convoqua une commission composée de MM. Keller, Becker, L. Held, J.-H. Graf, A. Wäber-Lindt, H. Wettstein et W. Rosier et la chargea de lui présenter un rapport sur la question, en prenant pour base un questionnaire présenté par le Bureau topographique fédéral. Cette commission conclut à la nécessité d'une nouvelle carte établie d'après les procédés

les plus récents et en fixa les détails d'exécution et le devis. S'appuyant sur ce préavis, le Conseil fédéral présenta aux Chambres, en 1893, une proposition tendant à faire établir et à remettre gratis aux écoles primaires, secondaires et supérieures des différents cantons une carte murale de la Suisse. Les Conseils rendirent en 1894 un décret conforme et votèrent en deux fois un crédit total de 167,000 fr. pour la remise gratuite de la carte aux huit à dix mille écoles de la Suisse. Le Bureau topographique se mit immédiatement à l'œuvre avec l'aide de commissions d'experts; puis, à la suite de concours, il chargea l'institut Kümmerly frères, à Berne, de l'exécution lithographique de la carte. Aujourd'hui le travail est terminé et il est probable qu'il ne se passera pas un temps bien long avant que toutes les écoles soient pourvues du nouveau moyen d'enseignement.

La carte est à l'échelle de 1/200,000 et établie sur le méridien de Greenwich. A l'intérieur du cadre, aucun espace n'est pris par le titre et la légende; le dessin arrive de tous côtés jusqu'aux bords de la carte. Celle-ci ne s'arrête pas aux limites précises de la Suisse; le cadre est tracé à quelque distance à l'ouest du canton de Genève, au nord de celui de Schaffhouse, à l'est des Grisons et au sud du Tessin. Les territoires situés en dehors de la Suisse sont autant que possible traités de la même manière que notre pays; toutefois, étant donné que pour certaines régions il n'existe pas des documents d'une rigueur aussi grande que ceux que nous possédons pour la Suisse, le degré d'exactitude n'y est pas aussi élevé.

Touchant le relief, le moyen des hachures, qui convient très bien pour les cartes manuelles à petite échelle, est très avantageusement remplacé, pour les cartes murales, par le procédé dit de la carte-relief, c'est-à-dire par des ombres et des teintes appliquées sur le fond fourni par les courbes de niveau. Dans la nouvelle carte, les ombres et les teintes sont distribuées d'après le principe de la lumière oblique venant à 45° du côté nord-ouest. Ainsi la carte fournit une vue d'ensemble, qui n'est probablement égalée par aucune autre œuvre de ce genre de n'importe quel pays, et, d'autre part, grâce aux courbes de niveau, elle permet de baser l'étude des détails sur des données exactes et complètes. C'est le desideratum exprimé depuis l'origine de la cartographie scientifique. Il est aujourd'hui réalisé et il est permis de dire que le Bureau to-

pographique fédéral, par ses nombreux travaux dans ce domaine, poursuivis avec persévérance depuis nombre d'années, a contribué plus que tout autre institut à atteindre ce but.

Les cours d'eau sont marqués en bleu, les chemins de fer en noir, les positions en noir aussi, mais les principales d'entre elles sont remplies de rouge. Quant aux frontières, représentées par des traits et des grisés en rouge, elles ont été tracées de manière à ne pas nuire à l'aspect général, tout en étant suffisamment distinctes.

Peu de cartes ont été l'objet d'études plus approfondies, d'essais plus nombreux et de soins plus complets. Chaque nom, presque chaque détail a été discuté. Rien n'a été négligé pour que le travail fût vraiment hors pair. On en jugera par cette indication que chacune des quatre feuilles dont se compose la carte ne subit pas moins de quatorze tirages. Il faut le dire hautement : la nouvelle carte de Suisse est un pur chef-d'œuvre qui fait le plus grand honneur au Bureau topographique fédéral. (*Vifs applaudissements.*)

M. le Président remercie chaleureusement M. Rosier de sa captivante communication. La carte que vient d'éditer le Bureau topographique fédéral fait honneur à notre pays. Tous ceux qui ont contribué à mener à bien cette œuvre superbe, d'une importance pédagogique de premier ordre, méritent la reconnaissance du corps enseignant suisse.

Dans les écoles primaires genevoises et dans celles des autres cantons romands, la nouvelle carte sera considérée comme l'heureux couronnement des améliorations apportées dans l'enseignement de la géographie nationale par les excellents manuels de notre distingué collègue M. Rosier. (*Applaudissements.*)

5° Propositions individuelles.

M. Favas prie les sociétaires chez lesquels des livres de la bibliothèque sont restés en souffrance de vouloir bien les rapporter.

M. Bieler présente diverses observations sur les examens d'orthographe.

Vu l'heure avancée, la question sera reprise par notre collègue dans une prochaine assemblée.

Séance levée à 4 heures $\frac{1}{2}$.